

#75

MAULD' INFO

DEPUIS 1983 (oh)

JANVIER 2021



FESTIVITÉS
URBANISME
VIE SCOLAIRE ET PORTAIL FAMILLE
VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE
RECENSEMENT
INFORMATIONS CAPE

VERSION EN COULEUR DISPONIBLE SUR FACEBOOK

POUR RECEVOIR MAULD'INFO UNIQUEMENT PAR MAIL CONTACTEZ
NOUS (VOIR EN FIN DE BULLETIN)

Le mois de décembre a été animé dans notre commune. Mauld'joie a une nouvelle fois organisé le marché de Noël les 11 et 12 décembre avec de nombreuses animations et la participation de nos associations et artistes locaux. La municipalité a également distribué à nos Aînés le traditionnel colis de fin d'année composé de produits locaux de nos exposants du marché. Enfin les élèves et les enseignants sont aussi partis en vacances les bras chargés.

Toute la municipalité vous souhaite une belle année 2022.



Mauldoises, Mauldois,

L'ensemble des Représentants des parents d'élèves vous souhaite une très bonne et heureuse année 2022. Que celle-ci vous garde en bonne santé et soit remplie de bonheur.

Cette année encore nous mettons en place différentes actions afin de réaliser les projets des enseignants et financer l'achat de matériel et jeux pour optimiser les conditions d'apprentissage des enfants.

Aussi, une partie des recettes réalisées lors de notre présence au marché de Noël et lors de l'opération coquilles, nous a permis d'offrir, cette année, un cadeau à chaque enfant. Pâtes à modeler, jeux de société, places de cinémas ont ravi petits et grands. Merci d'y avoir contribué !

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous en février pour notre opération pizzas, qui nous espérons rencontrera autant de succès que l'année dernière et dont les bénéfices serviront à financer le voyage scolaire à Pairi Daiza .

Merci pour nos enfants!

À très bientôt. **Les Représentants des parents d'élèves**





VOEUX DU MAIRE 2022



Mauldoises, Mauldois

Cette année encore, la crise sanitaire nous a contraints d'annuler la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire à la population qui aurait dû avoir lieu le samedi 8 janvier à 16h00.

Nous vivons depuis des mois une situation inédite qui je dois l'avouer, nous a obligés à nous adapter sur de nombreux sujets et cela afin de gérer pour le mieux le bien vivre ensemble dans notre village.

J'ai une énorme pensée sincère, émue et profonde pour toutes celles et ceux qui nous ont quittés cette année mais aussi pour toutes celles et ceux qui sont touchés par la maladie ou qui sont seuls.

A titre personnel, j'ai perdu mon papa emporté par un cancer en à peine deux mois. Il faisait partie du CCAS et n'hésitait pas à apporter son aide lors d'évènements associatifs.

Cette crise sanitaire ne nous a pas empêché de concrétiser et de finaliser de nombreux projets, je pense notamment à la remise à neuf des rues du Marais et Petit chemin de Lecelles ainsi que de la rue de Choques. La rue de la Trinquette a également été en travaux avec le remplacement de la canalisation principale d'eau potable. Travaux financés par Noréade qui viennent de se terminer. Il ne restera plus qu'à finaliser notre partie de réfection de la voirie et trottoirs à compter de fin février, début mars. Travaux qui seront réalisés par la société TCL de Vieux Condé suite à la publication du marché.

Notre château d'eau devrait être remis en peinture cette année, également par Noréade.

Des travaux de sécurisation et de mise en conformité Personne à Mobilité Réduite au niveau du rond point rue du pont ont été réalisés.

Egalement, les enfants ont pu découvrir et apprécier l'aire de jeux située derrière notre halle « Dominique Joseph ».

Toujours pour les enfants et enseignants, au niveau scolaire, des Ecrans Numériques ont été installés dans toutes les classes et des tablettes ont été fournies.

Il y a eu également la restauration de 2 œuvres de notre église st Pierre.

Cette année 5 nouvelles décorations de Noël ont été ajoutées dans les rues du Marais, de la Fontaine, jardin de la Trinquette, petit chemin de Lecelles et ruelle l'oiseau.

Nous sommes maintenant sur la finalisation du dossier de remise en état de notre groupe scolaire Marcel Dhot dont les travaux pourraient débuter à compter du dernier trimestre.

Concernant le Mauld'info, je sais que beaucoup de Mauldoises et Mauldois l'attendent avec impatience. Etant bien conscient que tous n'ont pas accès aux réseaux sociaux, je m'engage avec mon équipe à distribuer 4 numéros par an (mars/avril, juin/juillet, septembre/octobre et décembre/janvier).

Au 1er février, Madame Danièle VILAIN notre secrétaire de Mairie nous quittera car elle a fait valoir ses droits à la retraite. Courant février, au plus tard au 1er Mars, Madame SWIEBODA Sylvie quittera la Mairie d'Issy les Moulineaux pour rejoindre notre commune en qualité de secrétaire de Mairie.

Je tenais à remercier le comité Mauld'joie qui a organisé son 3ème marché de Noël le week-end des 11 et 12 décembre, aidé du service technique et des bénévoles qui ont mis toute leur énergie pour nous faire passer un moment magique pour le plaisir de tous. Egalement un merci aux différents exposants qui se sont installés dans un chalet afin de se joindre à ce moment féérique.

Permettez-moi de vous souhaiter à toutes et à tous une belle année 2022 en souhaitant que cette année vous apporte joie, bonheur, santé et réussite dans vos projets, qu'ils soient personnels ou professionnels.

Prenez soin de vous et de vos proches.

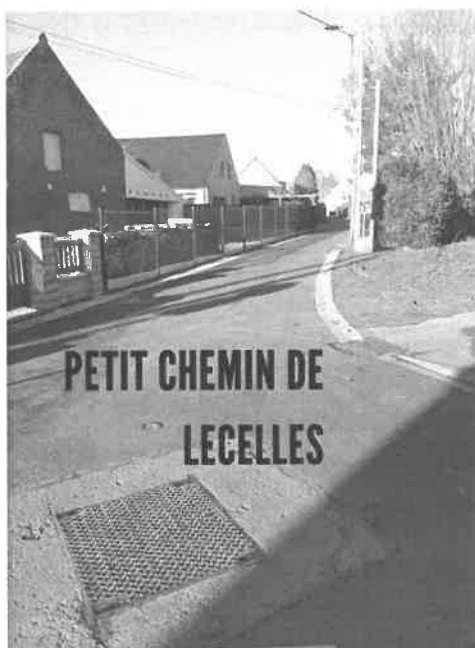
Cordialement
Nicolas Bouchez

URBANISME

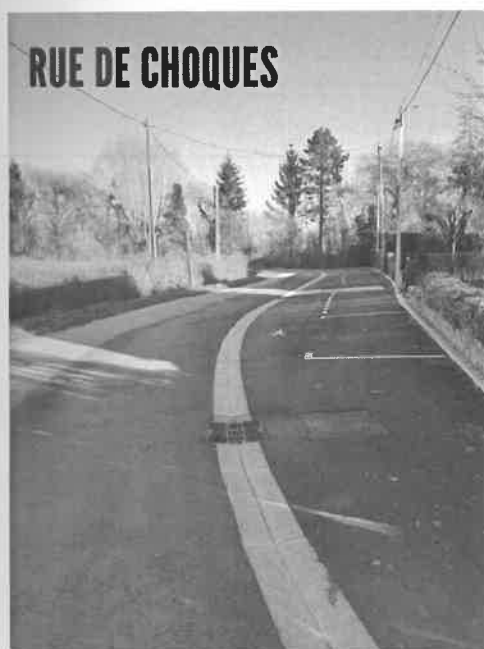
De nombreux travaux de voiries ont été réalisés durant l'année 2021, comme le Conseil Municipal s'y était engagé. Ainsi, ce sont les rues du Marais, rue de Choques, Petit Chemin de Lecelles qui ont été refaites à neuf. Le rond point au centre du village a été également sécurisé avec des barrières, un accès PMR (personne à mobilité réduite). La rue de la Trinquette quant à elle, sera encore en travaux pendant plusieurs semaines. Une réflexion est en cours concernant l'accessibilité et le sens de circulation de cette rue, pour la qualité de vie des riverains.



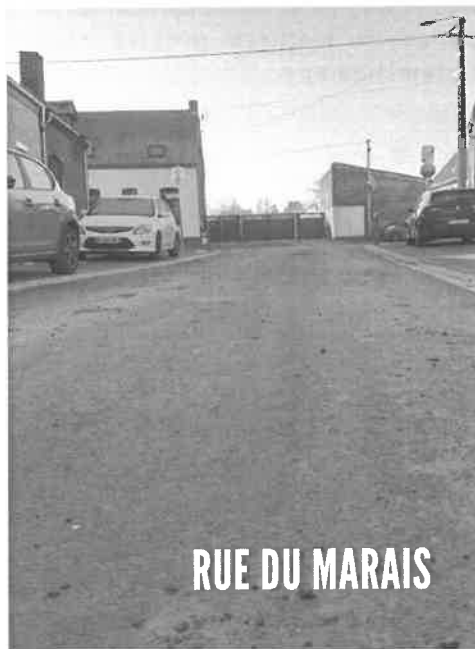
**RUE DE LA
TRINETTE**



**PETIT CHEMIN DE
LECELLES**



RUE DE CHOQUES



RUE DU MARAIS



UNE AIRE DE JEU POUR LA JEUNESSE



RESTAURATION DE LA SALLE DES MARIAGES

En Mairie, la salle des mariages vieillissante a été rénovée en 2021. Les travaux ont été réalisés de A à Z par notre équipe du service technique municipal.



PATRIMOINE

La Vierge à l'enfant, oeuvre classée du XVIIIème siècle a été restaurée en région parisienne avant de retrouver sa place dans notre église communale avec sa couronne et son sceptre. Prochainement, c'est le tableau de la flagellation (XVIIème siècle) qui partira en restauration en février 2022.



Chers Parents du groupe scolaire Marcel Dhot et Mauldoises, Mauldois.

L'année écoulée fût de nouveau une année particulière, la crise sanitaire ne nous a pas permis de reprendre une activité normale. De même, le peu d'engagement de certains parents ne favorise pas la reprise normale de notre participation pour les enfants de la commune. Cependant nous ferons de notre mieux d'afin améliorer le quotidien des petits. Nous remercions les participants à nos actions. Le comité vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

Actions de l'Amicale laïque durant l'année écoulée.

- Vente de cases paniers déjeuner
- Chocolats d'halloween et de Noël
- Fleurs des fêtes des mères
- Distribution de bonbons et remise de cartes cadeau pour les enfants partant au collège
- Défilé d'halloween en partenariat avec Mauld'joie
- Fleurs de toussaint
- Calendriers de l'avent

Christelle COPIN

PORTAIL FAMILLE



Chers parents,

La municipalité a investi dans un logiciel de gestion d'accueil de loisirs. Logiciel qui va vous permettre de gérer en ligne vos démarches administratives. Nous vous demandons de bien vouloir remplir les informations qui vous seront demandées de manière précise en vous connectant sur le site : maulde.portail-familles.app

Vous pourrez inscrire votre enfant aux diverses activités proposées par la Mairie (cantine, garderie, ALSH,...) mais également régler en ligne vos avis de paiement. Il est précisé que si votre enfant n'est pas inscrit sur le portail famille, celui-ci ne pourra bénéficier d'aucune activité proposée. (Même si celle-ci est occasionnelle). Egalement, si vous ne fournissez pas tous les renseignements, le tarif le plus élevé sera appliqué. Dès le 3 janvier, les différentes inscriptions en ligne seront exigées. Plus aucune inscription papier ou orale ne pourra être prise en compte, ce qui nécessite vos démarches sur ce portail avant le vendredi 31 décembre.

Rappel des délais d'inscriptions :

- Cantine : La veille avant 9h jours d'ouvertures d'école(ex: pour le jeudi inscription le mardi avant 9h)
- Garderie : la veille avant 18h.

Pour le Maire
L'Adjointe aux affaires scolaires
Christelle COPIN



CENTRE DE LOISIRS

Cette année les centres de loisirs ont pu se dérouler tout en respectant les gestes barrières. De nombreuses activités et sorties étaient au rendez-vous au mois de juillet. Ce n'est pas moins de 50 enfants qui ont été accueillis. Une sortie au parc Astérix à également pu être réalisée. Concernant les centres des petites vacances, la capacité d'accueil maximum a été atteinte pour tous les centres. Nous remercions tous nos partenaires tel que Village en sport, la Porte de Hainaut ... Les inscriptions ne se dérouleront plus de la même manière comme vous pouvez le constater sur l'article sur cette page.

Kathalya Vincent



ÉQUIPEMENT

En mai 2021, notre service technique a installé à l'école le nouveau matériel pédagogique fourni par la société TETRA ! Des TV et des tablettes tactiles avec des écrans adaptables en fonction de la taille des enfants.



VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

Le club **Amitié Rencontres Loisirs** (A.R.L) Mauldois a pu reprendre ses activités le 13 juillet 2021 à la plus grande satisfaction de ses membres, qui ont retrouvé leurs ami(e)s et leurs jeux Manille, belote, tarot, scrabble, diaminos...

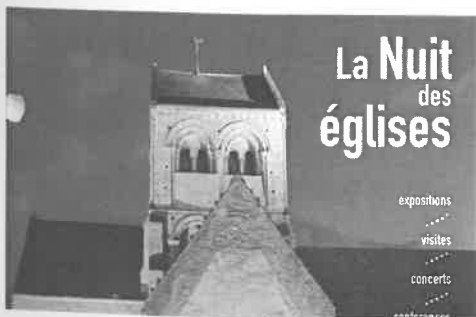
Les anniversaires sont fêtés une fois par mois avec tarte et boissons offertes par le club. Des repas sont également organisés à la salle des fêtes. Si vous avez plus de 55 ans, nous vous invitons à venir découvrir le club le mardi soir une première fois. Si cela vous attire, vous pourrez rejoindre le club tous les mardis de 14H à 18H. Les ami(e)s extérieurs à Maulde sont aussi les bienvenus.



L'association Mauld'voix a réalisé plus de 450 entrées lors de son concert en septembre. Vous avez également pu les écouter lors du dernier marché de Noël sous la Halle Dominique Joseph au mois de décembre. Vous aimez chanter et souhaitez les rejoindre ? Rendez vous sur **Facebook Mauld'voix**.



L'EIMME École Intercommunale de Musique de Mortagne et des Environs fait toujours parler d'elle. Vous avez d'ailleurs pu écouter ses membres lors des festivités de Noël dans notre église. De la batterie à la trompette, du tuba à la clarinette, l'école est ouverte à tous dès 4 ans. Pour plus d'informations, rendez vous sur Facebook **ecolemusiqueeimme**



Notre patrimoine a été mis à l'honneur lors de la Nuit des églises en juin dernier. Au programme, une visite commentée du patrimoine, un concert, et une découverte nocturne à la bougie. Rendez vous l'année prochaine !

CÉRÉMONIES



Merci aux anciens combattants, à l'harmonie inter communale et aux sapeurs pompiers de Mortagne du Nord pour leur présence à chaque cérémonie de commémoration tout au long de l'année.



DÉCHETS AU CIMETIÈRE : MAINTENANT ON TRIE.

En partenariat avec le SIAVED, la commune s'engage dans une démarche de valorisation et de réemploi des déchets de cimetières pour un cimetière plus écologique.

Pourquoi trier les déchets de cimetières ?
Eviter que nos ressources partent en fumée !

Actuellement, la plupart des déchets produits au sein du cimetière communal sont jetés dans les bacs Ordures Ménagères pour être incinérés. Au-delà d'un coût de collecte et de traitement important pour la collectivité, c'est une perte de ressources car une grande partie de ces déchets (terreau, pots de fleurs non abimés, plantes non fanées...) peut être réemployée.

Comment trier les déchets de cimetières ?

Comme à la maison, le tri des déchets s'effectue par matière. Quatre contenants sont mis à disposition des usagers pour effectuer le tri. Plusieurs points de dépôt des déchets sont aménagés au sein du cimetière afin de faciliter les apports des usagers.

Triez- Récupérez !

Grâce au tri, les plantes non fanées, les pots de fleurs non abimés, le terreau seront séparés du reste des déchets pour être mis à disposition de tous. Besoin de pots de fleurs, de terreau pour repoter, servez-vous !



ÉTAT CIVIL



NAISSANCES

CROENNE Gabriel
le 23.01.2021

DESCARPENTRIES Romy
le 09.05.2021

BURIEZ VANSTRACEELE Romy
le 04.06.2021

CHAPUT Harry
le 14.09.2021

KATEB Maxine
le 16.10.2021

Aloïs BATOMENE
le 22.12.2021

MARIAGES

Nicolas PARSIS
& Christine DUCHAUSSOY
le 22.05.2021

Sylvano BERGNO
& Sandrine MAHIEU
le 04.09.2021

DÉCÈS

CHANDELIER Stéphane
le 05.01.2021

CABY René
le 09.03.2021

BLAIRON Bruno
le 25.03.2021

ADAMSKI Claudette
veuve LESAGE le 05.04.2021

MOLLET Jean
le 27.07.2021

CABUSAT Andrée
née PLUCHART
le 03.08.2021

JAGATIC Michel
le 06.09.2021

BOUCHEZ Daniel
le 10.09.2021

STANICAK Marie
veuve BARKOVIC le 21.10.2021

DESMONS André
le 07.12.2021

Pour toute réclamation, information ou
recevoir ce bulletin par mail :
mauldehabitants@orange.fr
Directeur de la publication :
M. Nicolas Bouchez. IPNS



INSTAMAULDE

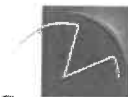


MAIRIE DE MAULDE



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Insee

en partenariat
avec votre commune

Recensement de la population 2022

**Répondre au recensement,
c'est utile pour construire
demain !**

Encore plus simple par internet :

 le-recensement-et-moi.fr



**Le recensement démarre le 20 janvier.
Vous serez prévenu par votre mairie.**



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Recensement
de la population 2022

Madame, Monsieur,

Vous allez être recensé(e) cette année.

Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire et permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

Pour faciliter le travail de votre agent recenseur, merci de répondre rapidement.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

Le recensement comment ça marche ?

Vous pouvez vous faire recenser par internet à partir du 20 janvier sur le site
www.le-recensement-et-moi.fr

Vos codes confidentiels de connexion sont joints à ce courrier ou vous seront remis prochainement par votre agent recenseur.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier.

Vos réponses sont strictement confidentielles.

Elles seront remises à l'Insee pour établir des **statistiques rigoureusement anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Votre agent recenseur est tenu au secret professionnel, il est muni d'une carte officielle.

Le recensement est **gratuit** : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n°2018A001EC du Ministre de l'économie et des finances, valable pour les années 2018 à 2022 – Arrêté en date du 2 décembre 2018.

Cette enquête est obligatoire. En cas de défaut de réponse, vous pouvez être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du code pénal.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Insee. Ces réponses seront conservées jusqu'au 31 décembre de l'année de l'enquête. Leur usage et leur accès sont strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.

L'Insee est seul destinataire des données identifiantes (nom et coordonnées), ainsi que le prestataire, habilité par le Comité du secret de la statistique publique, et les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine. Les données d'identification seront conservées par le service producteur jusqu'au 31 décembre de l'année de l'enquête.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès de la direction régionale de l'Insee dont dépend la personne concernée et dont l'adresse figure sur le site www.insee.fr. Le délégué à la protection des données pour cette opération est le Délégué à la protection des données des ministères économiques et financiers que vous pouvez contacter à l'adresse : Délégation aux Systèmes d'Information – 139, rue de Bercy Télédéc 322 – 75572 PARIS Cedex 12. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Cnil.

VOS DEUX AGENTS RECENSEURS



VOS DEUX AGENTS RECENSEURS:

Emilie Joseph Carpentier et Alexis Passion, habitants de notre commune, effectueront le recensement à Maulde.

Merci de leur réserver le meilleur accueil lors de leur passage. Ils vous sensibiliseront par ailleurs, à vous faire recenser directement sur internet, si vous êtes à l'aise avec l'outil informatique.

Pour vous recenser sur internet :

www.le-recensement-et-moi.fr



ORDRE DU JOUR DES DIFFÉRENTS CONSEIL MUNICIPAUX DE L'ANNÉE 2021.

13 JANVIER

1. Convention d'achats groupés CAPH ;
2. Convention de marquage des routes départementales ;
3. RIFSEEP ;
4. Approbation devis ;
5. Informations et questions diverses.

6 AVRIL

1. Modification délibération 2020-073 ;
2. Acquisition photocopieur ;
3. Vote du compte administratif ;
4. Vote du compte de gestion ;
5. Affectation des résultats ;
6. Taux des taxes foncières ;
7. Vote du budget primitif ;
8. Délibération fêtes et cérémonies ;
9. Convention passages piétons ;
10. Avenant à la convention Sonergia pour les primes CEE ;
11. Convention groupement de commande reliure et restauration ;
12. Acquisition matériel informatique école ;
13. ADVB ;
14. Macadam Petit chemin de Lecelles et rue du marais ;
15. Géomètre ;
16. Columbarium ;
17. Restauration du tableau de l'église ;
18. Accès PMR / rue de choques ;
19. Création d'une commission hygiène et sécurité ;
20. Règlement du conseil municipal ;
21. Informations et questions diverses.

26 MAI

1. Règlement du conseil municipal ;
2. Création d'une commission hygiène et sécurité ;
3. Mise en place RIFSEEP ;
4. Appel à Assistance Maîtrise d'Œuvre voirie ;
5. DM mouvement de crédits ;
6. Délibération CLECT du 22 avril 2021 - transmission du rapport ;
7. Subventions amendes de police pour la rue de la trinquette ;
8. Acquisition matériel informatique école ;
9. Admission en non valeur ;
10. ADVB : Modification de la délibération du 6 avril ;
11. Acquisition Logiciel CAF ;
12. Informations et questions diverses.

11 JUIN

1. Dotation région France RELANCE ;
2. Présentation projet de réhabilitation groupe scolaire ;
3. Informations et questions diverses.

30 JUIN

1. Activité complémentaire ;
2. Pacte de gouvernance CAPH ;
3. Taux de promotion ;
4. Tarifs cantine ;
5. Tarifs garderie ;
6. Commission travaux ;
7. Informations et questions diverses.

16 SEPTEMBRE

1. délibération modificative budget ;
2. subvention association ;
3. délibération modificative centre juillet ;
4. Achat groupé GAZ ;
5. exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties ;
6. Informations et questions diverses.

30 SEPTEMBRE

1. Création poste d'adjoint administratif ;
2. Location salle des fêtes ;
3. Achat armoire réfrigérée salle des fêtes ;
4. Travaux rue de la trinquette ;
5. Lancement de l'étude des travaux école ;
6. Représentant(s) conseil d'administration école de musique ;
7. Attributions de compensation ;
8. Régularisation ASP (Agence de services et de paiement) ; *nota ok*
9. subvention école de musique ;
10. Informations et questions diverses.

19 NOVEMBRE

1. Création poste de secrétaire ;
2. DM crédit au compte 66111+ travaux en régie ;
3. Cantine à 1€ ;
4. Fond de concours travaux rue de la trinquette ;
5. Création emploi PEC animateur périscolaire ;
6. Rénovation tableau œuvre église ;
7. Informations et questions diverses.

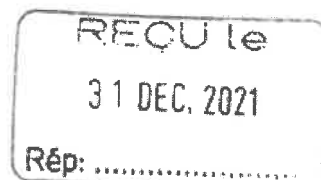
6 DÉCEMBRE

1. Tarifs des locations, concessions et loyers pour 2021 ;
2. ALSH (Accueil de loisir sans hébergement) ; *ok*
3. Report de 25 % des sommes engagées en investissement sur 2022 ;
4. Renouvellement convention mise à disposition coordonnateur RGPD ;
5. DETR rue de la trinquette ;
6. DSIL travaux école ;
7. Taux de promotion interne ;
8. Montants IFSE - CIA - NBI ;
9. DM4 travaux en régie ;
10. Informations et questions diverses.



La Porte du Hainaut

Communauté d'Agglomération



Direction éco-responsabilité et gestion des ressources naturelles

Affaire suivie par François Lefebvre, Chargé de mission PCAET

03 61 10 15 20 - 03 27 48 34 01

plan.climat@agglo-porteduhainaut.fr

Nos réf. : AR/DAO/SB/CI/FL - DER.C.21.006

Wallers-Arenberg, le 20 décembre 2021

Monsieur le Maire,

Soucieuse de bâtir un territoire durable, La Porte du Hainaut s'engage pour l'adaptation au changement climatique et compte sur la mobilisation de tous ses acteurs autour de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). La Porte du Hainaut entreprend en parallèle une grande procédure de concertation préalable autour du Plan Climat pour informer, sensibiliser et recueillir l'avis des habitants autour des enjeux environnementaux que ce document se doit de relever. *ob*

Vous trouverez joint à ce courrier l'avis de concertation préalable que vous devez afficher dans votre mairie à l'endroit consacré.

En tant qu'élus communaux, vous constituez le relais de proximité privilégié et indispensable pour faire vivre cette concertation au plus près de vos administrés. Vous êtes également les premiers concernés par les problématiques et enjeux que ce défi de transition impose. A ce titre, un dispositif particulier a été imaginé pour vous permettre de vous y engager au mieux.

Vous pouvez tout d'abord solliciter l'équipe Plan Climat (plan.climat@agglo-porteduhainaut.fr) pour qu'elle vienne vous présenter le PCAET et échanger avec vous lors de l'instance municipale de votre choix.

Vous êtes également invités à un temps d'échange destiné à l'ensemble des élus communaux le 11 mars 2022 à l'Imaginaire de Douchy-les-Mines, en amont du ciné-débat de clôture de la concertation préalable.

Tous les éléments du Plan Climat ainsi que le détail des événements du dispositif de concertation sont disponibles à l'adresse suivante : <https://pcaet.agglo-porteduhainaut.fr/>

En vous remerciant par avance pour le soutien que vous pourrez apporter à cette démarche de concertation préalable, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en mon engagement et d'accepter mes sincères salutations.

Le Président,

Pour le Président Aymeric ROBIN
et par délégation
Le Vice-Président
M. Michel QUEVY

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT

Site Minier de Wallers Arenberg - Rue Michel Rondet - BP 59 - 59135 WALLERS ARENBERG

Tél. : 03 27 09 00 93 - Fax : 03 27 21 09 03 - e-mail : contact@agglo-porteduhainaut.fr

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE



En application des articles L121-16 et R121-19 du code de l'environnement et conformément à la décision n°2021/116/PCAET CAPH/1 de la Commission Nationale du Débat Public.

ÉLABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LA PORTE DU HAINAUT

- **Objet de la concertation préalable**

Un Plan Climat a pour objectif stratégique de préparer le territoire aux conséquences du changement climatique, tout en fixant des objectifs opérationnels pour l'atténuer et le combattre. C'est un document qui définit des actions à mettre en œuvre, pour atteindre ces objectifs, dans les domaines de l'énergie, de la qualité de l'air, de la biodiversité, des mobilités. L'objectif de la concertation préalable est d'améliorer la qualité et l'acceptabilité des décisions qui seront prises par les élus afin d'aboutir à des actions durables et soutenues par les acteurs socio-économiques et la population dans son ensemble.

- **Organisation de la concertation préalable**

En application de l'article L121-17 du code de l'environnement, la Porte du Hainaut a sollicité la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), le 29 juin 2021, afin que la concertation se déroule sous l'égide d'un garant. Lors de sa séance plénière du 1er septembre 2021 la CNDP a désigné Monsieur Jean Raymond WATTIEZ comme garant. Celui-ci remettra un bilan sur le déroulement de la concertation dans le délai d'un mois au terme de la concertation. Ce bilan sera rendu public. La décision de la CNDP est consultable à l'adresse suivante :

<https://www.debatpublic.fr/pcaet-de-la-porte-du-hainaut-2312>

- **Modalités de la concertation préalable**

La concertation préalable se tiendra du 18 janvier 2022 au 11 mars 2022 inclus. Différents temps de concertation seront organisés. Une inscription à ces différents temps d'échange est souhaitée afin de potentiellement pouvoir informer les participants de l'évolution des règles sanitaires.

L'inscription se fera au 03.27.09.92.63 ou par mail à plan.climat@agglo-porteduhainaut.fr



Des ateliers se tiendront :

- Le 18/01/2022 à 16h, exploitation agricole Cœur de Campagne de la commune de Marquette-en-Ostrevant.
- Le 01/02/2022 de 13h30 à 15h30 au collège Germinal de la commune de Raismes.
- Le 02/02/2022 à 16h, salle des fêtes Nelson Mandela de la commune de Hordain.
- Le 22/02/2022 de 15h à 17h à la maison de quartier Solange-Tonini de la commune de Denain.

Des visites de sites exemplaires du territoire seront organisées le 26 février 2022 matin. Une séance de clôture se tiendra le 11 mars 2022 à 19h à l'Imaginaire de Douchy-les-Mines à l'occasion de la projection du film « Qu'est-ce qu'on attend ». Elle sera suivie d'un débat et d'une restitution des principaux enseignements de la concertation.

• Information du public

Un site internet dédié permettra d'accéder au dossier de la concertation. Il sera ouvert à partir du 18 janvier 2022 et contiendra les informations précises sur les modalités de la concertation ainsi que des liens d'accès à toute la documentation du Plan Climat. Il comportera, par ailleurs, un questionnaire sur le projet d'actions du Plan Climat ainsi qu'un espace de libre expression.

Adresse du site : <https://pcaet.agglo-porteduhainaut.fr/>

L'ensemble de la documentation sera également disponible, sur support papier, dans les lieux suivants :

Pour l'Ostrevant

- A la médiathèque de Bouchain
- A la mairie de Wasnes-au-Bac
- A la mairie de Haspres

Pour le Denais

- A la maison de quartier Solange Tonini de Denain
- A la médiathèque de Denain
- Au centre social Agora de Douchy les Mines
- A la mairie de Trith-Saint-Léger

Pour le Corridor minier

- Au site minier de Wallers Arenberg
- A la maison de quartier Sabatier de Raismes
- A la médiathèque de Raismes
- A la mairie d'Escaudain

Pour l'Amandinois

- A la médiathèque de Saint Amand les Eaux
- A la médiathèque de Brillon
- A la médiathèque de Rosult
- A la mairie de Mortagne du Nord

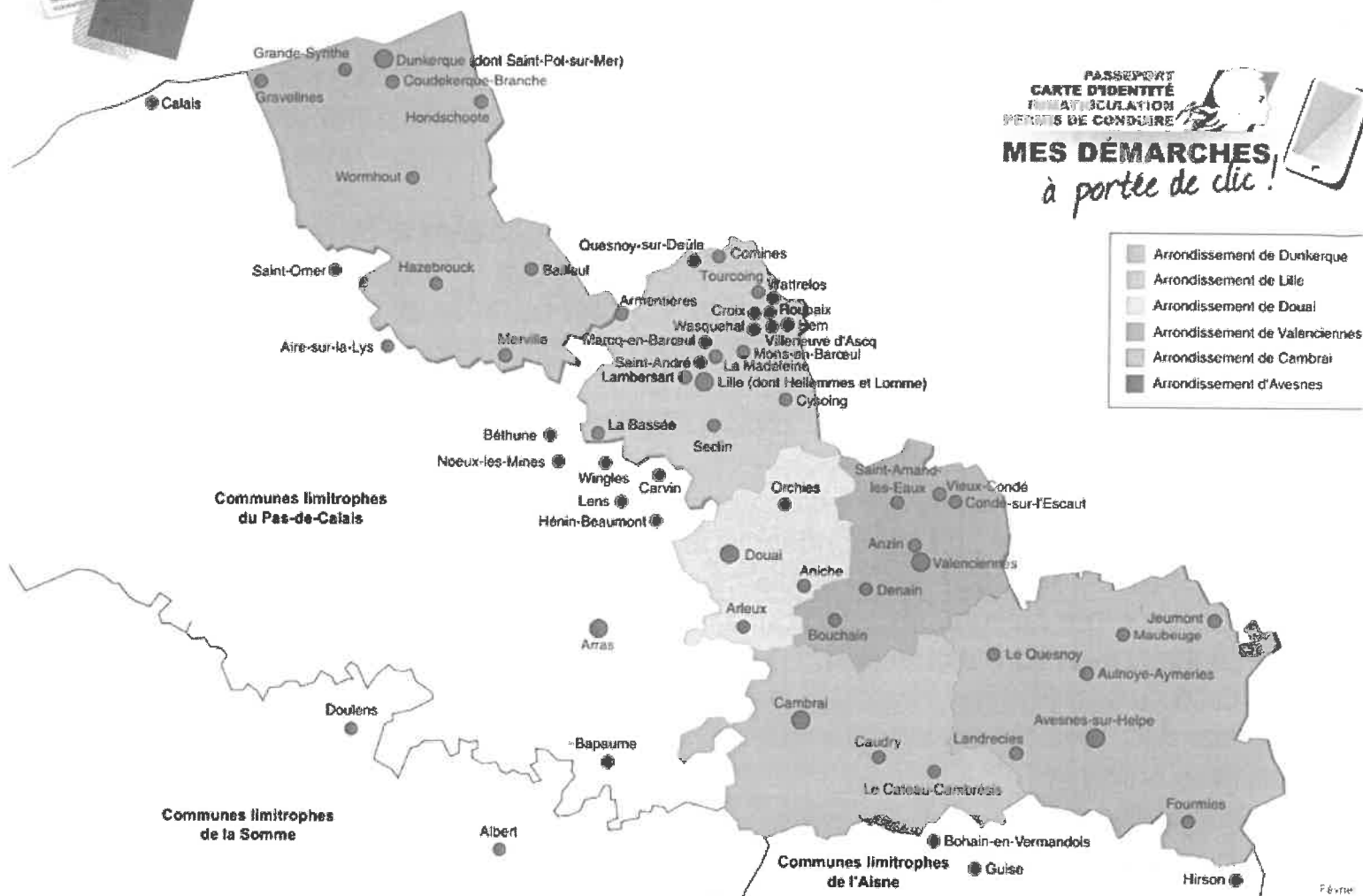
Des registres de libre expression seront mis à disposition du public dans chacun de ces lieux. La Porte du Hainaut se réserve le droit d'ajouter de nouveaux temps à cette concertation préalable. Ils seront affichés sur le site internet dédié du Plan Climat. Les événements de cette concertation se feront dans le respect des normes sanitaires alors en vigueur.



PASSEPORT BIOMÉTRIQUE - CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Liste des communes équipées de station d'enregistrement

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
PERMIS DE CONDUIRE
MES DÉMARCHES
à portée de clic!



PUIS-JE FAIRE MA DOSE DE RAPPEL ?

J'ai plus de 18 ans et :

J'ai eu deux doses de vaccin et je n'ai pas eu la COVID

✓ 5 mois après la 2^{ème} dose

J'ai été infecté puis j'ai reçu une dose de vaccin

✓ 5 mois après la dose

J'ai eu une dose puis j'ai été infecté par la COVID au moins 15 jours après

✓ 5 mois après l'infection

J'ai eu une dose, j'ai été infecté par la COVID moins de 15 jours après puis j'ai reçu une deuxième dose

✓ 5 mois après la 2^{ème} dose

J'ai reçu 2 doses puis j'ai été infecté par la COVID

✓ 5 mois après l'infection

J'ai été infecté par la COVID puis j'ai reçu 2 doses

✓ 5 mois après la 2^{ème} dose

Je n'ai pas de schéma vaccinal complet

✗ Je ne suis pas éligible

Règles applicables aux procurations.

Le mandat et le mandataire doivent être inscrits sur une liste électorale communale (y compris à une liste électorale complémentaire) ou sur une liste consulaire.

À compter du 1er janvier 2022, le mandataire peut être inscrit dans une autre commune que le mandant.

Le mandataire doit aussi avoir la qualité d'électeur au regard de l'élection concernée avec un maximum de deux procurations dont une seule établie en France.

Un mandataire peut donc être porteur :

- soit d'une seule procuration établie en France
- soit d'une seule procuration établie à l'étranger (dans un Consulat)
- soit d'une procuration établie à l'étranger et d'une procuration établie en France.
- soit de deux procurations établies à l'étranger.

Date de demande d'une procuration.

À ce jour, aucune disposition juridique ne fixe de date limite pour établir une procuration.

En cas de demande tardive, le mandant doit être informé que, compte tenu des délais d'acheminement, d'instruction et de prise en compte par la mairie de la procuration, il est possible que son mandataire ne puisse voter à sa place.

Les procurations peuvent être faites au moyen d'un formulaire administratif prévu à cet effet ou de la téléprocédure dite "Maprocuration" (art.R72).

Le formulaire CERFA N°12668*03 est le formulaire cartonné habituel, établie sur papier fort filigrane et remis en mains propres au mandant par l'autorité habilitée.

Le formulaire CERFA N°14952*03 est accessible sur le site service-public.fr. Il peut être rempli en ligne puis imprimé, soit imprimé et imprimé de manière manuscrite.

Le formulaire doit être imprimé par le mandant impérativement sur deux feuilles A4 séparées. Le formulaire ne doit pas être imprimé recto/verso.

En effet, ce formulaire disponible en ligne ne dispense pas pour autant les demandeurs de se rendre devant l'une des autorités habilitées pour faire valider leur procuration (Art R72.1)

Dispositif "Maprocuration".

La téléprocédure permet d'établir une procuration à partir du lien suivant : www.maprocuration.gouv.fr
Cette téléprocédure est accessible aux électeurs inscrits sur liste électorale communale et sur liste électorale consulaire.

Le mandant accède à la procédure en se connectant au télé service "France connect" et doit indiquer :

- son adresse électronique
- sa commune ou son Consulat d'inscription sur les listes électorales
- son mandataire en saisissant :
 - le numéro national d'électeur, sa date de naissance
 - le nom de naissance et les prénoms dans l'ordre de l'État civil, date de naissance, sexe et commune/Consulat d'inscription.
- l'élection ou la période pour laquelle la procuration est établie. Les dates du prochain scrutin sont pré-renseignées.

L'état civil du mandant est pré-renseigné par FranceConnect et n'est pas modifiable. La référence de la demande est transmise par courrier électronique au mandant. Une fois validée, il n'est pas possible de modifier la demande. L'électeur peut tout de même refaire une nouvelle demande en ne tenant pas compte du numéro de référence précédemment reçu. Le mandant doit ensuite présenter sa référence d'enregistrement et son identité. À cette fin, le mandant se rend physiquement au commissariat ou au Consulat de son choix. Si le mandant ne peut pas se déplacer, la vérification peut se faire à domicile.



COMMUNE DE MAULDE
Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton de Saint Amand Les Eaux

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Objet : Instauration d'un sens unique de circulation et d'une zone 30 km/h Rue Basse Fosse

Nous, Monsieur Nicolas BOUCHEZ, Maire de la Commune de Maulde,

Vu la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212.1, L 2212.2 et L 2213.1 ;
Vu le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28.
Considérant le problème de sécurité et de circulation qui se pose Rue Basse Fosse,
Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la Rue Basse Fosse,

ARRÊTONS

Art 1 : A compter du lundi 31 janvier 2022, un sens unique est instauré Rue Basse Fosse, la circulation se fera par le point entrant au niveau du giratoire.

Art 2 : Un sens interdit est instauré à l'intersection des rues Du Bois et Basse Fosse, de manière à interdire l'accès Rue Basse Fosse.

Art 3 : Une zone de 30 km/h est instaurée Rue Basse Fosse, Rue du Bois, Rue du Fort et Rue du Mortier.

Art 4 : Des panneaux de signalisation correspondants au présent arrêté seront installés en lieux et places nécessaires.

Art 5 : Une dérogation est accordée conformément à la signalisation en place, à tout engins agricoles empruntant la rue Basse Fosse vers la rue Du Bois et de la Rue du Bois vers la Rue Basse Fosse.

Art 6 : La Brigade de Gendarmerie de Saint Amand constatera pour sa part les infractions au présent arrêté.

Monsieur le Maire de Maulde, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint Amand les Eaux seront tenus de l'application du présent arrêté.

Art 7 : Ampliation sera adressée à

- Monsieur Le Commandant de brigade Gendarmerie de Saint Amand Les Eaux,
- CIS Mortagne du Nord,
- CIS Saint Amand les Eaux.

Fait à Maulde le 17 janvier 2022
Le Maire
Nicolas BOUCHEZ

